Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Expertise sur la présence d'amiante dans les bâtiments du gymnase d'Yverdon

Une expertise concernant la présence d'amiante dans les bâtiments du gymnase d'Yverdon a été demandée à l'Institut universitaire romand de santé au travail. Elle découle des soupçons d'un collaborateur de l'établissement, qui en a avisé le directeur. Pour l'instant, les spécialistes de la question estiment qu'aucune mesure particulière ne doit être prise avant le résultat de l'analyse en cours.

Le directeur du gymnase d'Yverdon Jean-Jacques Rochat, entré en fonction le 1er novembre dernier, a été avisé par un de ses collaborateurs de la présence éventuelle d'amiante dans les faux plafonds des bâtiments du gymnase. Le complexe ayant été construit à une période où certains faux plafonds se réalisaient avec ce matériau, une expertise a été jugée utile afin de faire le point sur la question.

Les spécialistes chargés de l'expertise n'ont pas estimé nécessaire de prendre des mesures pendant la durée de cet examen. En effet, il ne s'agit pas dans ce cas de flocage mais de plaques, matériau pour lequel il n'y a pas de danger tant qu'il n'est pas manipulé.

Enseignants et personnel administratif ont été avertis ce jour de l'état de la question, tandis qu'un courrier a été adressé aux parents des élèves fréquentant l'établissement.

D'autres informations, ainsi que les mesures éventuelles, seront communiquées quand les résultats de l'expertise seront connus.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 28 novembre 2003

Yves Golay, DINF, Service des bâtiments, monuments et archéologie, Pl. de la Riponne 10, 1014 Lausanne, tél. 021 316 73 17